

RENOUVELLEMENT DES ZONES DE MOUILLAGES ET D'ÉQUIPEMENTS LÉGERS (ZMEL) SUR LA COMMUNE DE LÈGE-CAP FERRET

OBJET : Consultation du public

DATE : Juillet 2025

Le projet de renouvellement de la Zone de Mouillages et d'Équipements Légers (ZMEL)

L'Etat a confié à la Commune la gestion des mouillages, par conventions dans un premier temps depuis 2003 puis par arrêté inter-préfectoral depuis 2011, définissant une zone de Mouillages et d'Équipements Légers (ZMEL). Cet arrêté arrive à échéance fin 2025, **et la commune va solliciter son renouvellement.**

Dans ce cadre, la Zone de Mouillages et d'Équipements Légers (ZMEL) mise en place sur le territoire maritime de la Commune fait l'objet d'une étude technique et réglementaire en vue de son renouvellement par les services de l'Etat pour les 10 prochaines années.

Avant la concertation réglementaire qui se tiendra en 2026, intégrant une enquête publique, la commune a souhaité consulter le public sur ce projet à forts enjeux au cours de l'été 2025. A travers cette consultation, la Commune souhaite compléter le diagnostic de territoire et permettre à celles et ceux qui le souhaitent de s'exprimer sur leurs visions, leurs attentes ou besoins. Les professionnels de la mer et du nautisme sont également interrogés.



Figure 1. Photo de mouillages sur la commune de Lège-Cap Ferret

Le dossier de renouvellement (examen préalable « au cas par cas ») devrait être déposé par la commune auprès des services instructeurs de l'Etat en septembre 2025, à l'issue de cette phase de consultation.

Le cadre général imposé par les services de l'Etat (DDTM) et le Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon (PNMBA) pour envisager le renouvellement de la ZMEL concerne essentiellement :

- L'articulation entre les différents usages du plan d'eau (baignade, navigation, ostréiculture et pêche) ;
- La prise en compte des enjeux environnementaux (pas d'empiétement sur les herbiers de zostères, limitation de la pollution chimique et paysagère).

La situation actuelle

Les services de l'Etat autorisent jusqu'à présent 2800 corps-morts dans le périmètre de la ZMEL.

Il est important de souligner que la Commune, à la demande des services de l'Etat, s'est engagée depuis 2021 dans une démarche de diminution progressive du nombre des corps morts. Elle a mis en place une série de mesures pour s'inscrire dans une approche plus exemplaire, tournée vers la recherche de réduction des impacts et de solutions innovantes :

- tarification adaptée au type de navire et à la motorisation,
- mise en place de mouillages à moindre impact écologique,
- mouillages de passage et veille sur l'utilisation temporaire des mouillages libres, ce dispositif ne suffisant néanmoins pas à répondre à la forte demande saisonnière des plaisanciers.

La mairie de Lège-Cap Ferret souhaite faire évoluer la gestion des mouillages.

A l'occasion de cette demande de renouvellement, la Commune souhaite faire évoluer le modèle de gestion des mouillages, en réponse aux différents enjeux, notamment environnementaux, reposant entre autres sur :

- L'optimisation du plan de mouillage
- Le maintien sur le fond des blocs corps-mort (hors zone de pêche à la drague) ;
- La pérennisation des efforts d'innovation en matière de mouillage « écologique » visant à limiter le frottement de la chaîne de mouillage sur le fond (ou ragage), avec la mise à jour des mouillages écologiques existants et le test d'autres solutions innovantes.
- La création de fenêtres paysagères sans mouillages.

En complément, elle souhaite ouvrir la discussion avec les services de l'Etat concernant le nombre de corps morts et motiver la possibilité de :

- Prendre en compte les corps-morts des professionnels de la mer
- Pouvoir répondre aux demandes d'accès des plaisanciers à un corps-mort non satisfaites

A ce titre, la Commune sollicite l'avis du public pour recueillir ses retours d'expérience et propositions d'évolutions.

Les contributions pourront être transmises d'ici le 5 septembre 2025 :

- Par courriel : consultationZMEL@legecapferret.fr
- Dans les cahiers de contributions mis à disposition dans les mairies

Nous vous remercions par avance de votre participation et contributions, essentielles pour être à la hauteur des ambitions qu'exige ce projet.

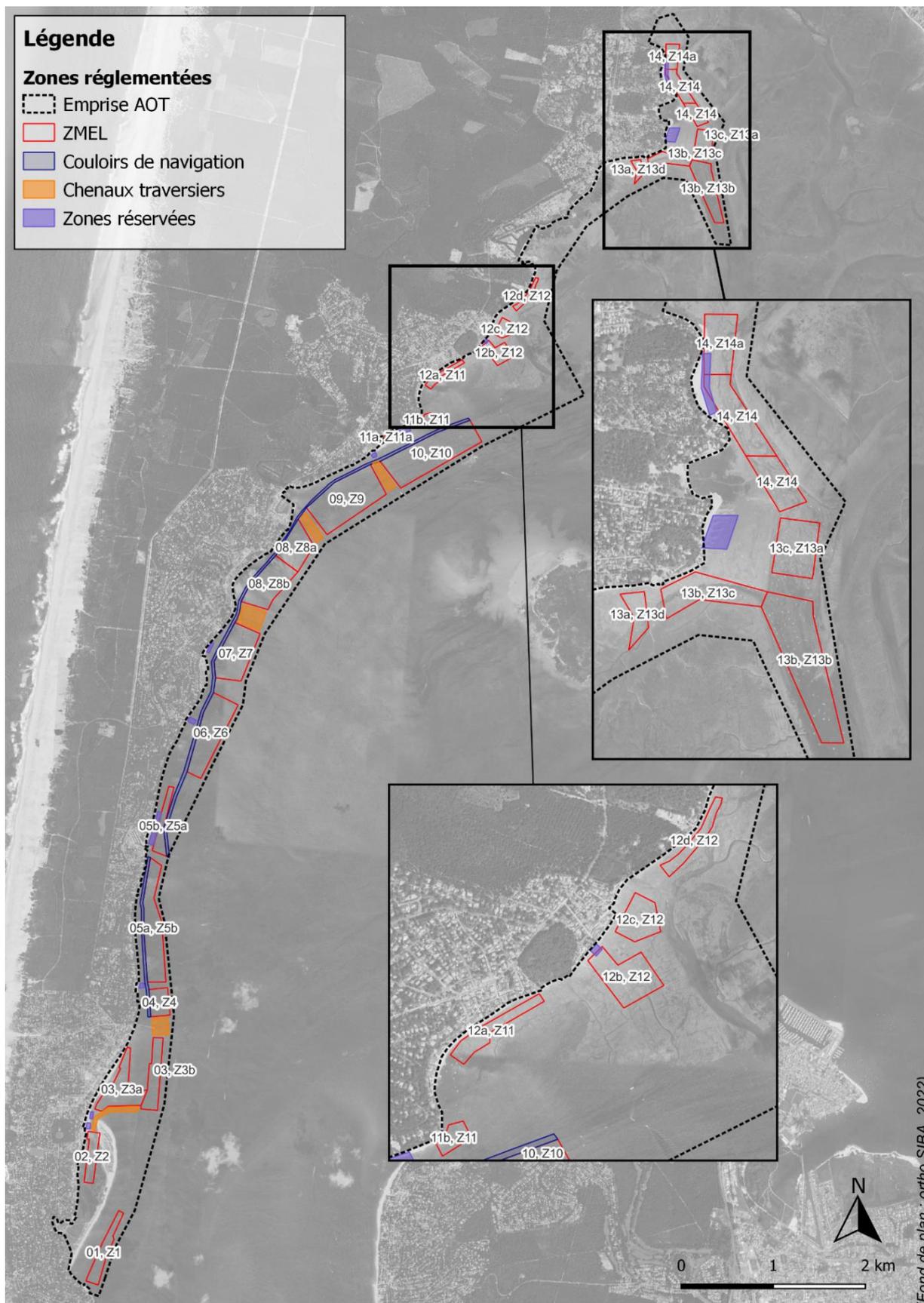


Figure 2. Vue globale des différentes ZMEL de Lège-Cap Ferret (production : EGIS, 2025).